

Docteur Jean Philippe LABREZE  
Collectif des Médecins et des citoyens contre  
Les traitements dégradants de la psychiatrie.  
449 Rue de L'Egalité  
13980 ALLEINS  
Tel: 06 81 38 02 05

ALLEINS, le 4/10/2007

Monsieur Nicolas SARKOZY  
Président de la République  
Française.  
Palais de L'Elysée.  
55 Rue du Faubourg Saint Honoré.  
75008 PARIS

Monsieur le Président,

Au nom du Collectif des médecins et des citoyens contre les traitements dégradants de la psychiatrie, j'ai l'honneur de vous adresser aujourd'hui la pétition par laquelle nous souhaitons attirer votre attention sur un problème menaçant la santé de milliers de nos concitoyens et la vie même d'un grand nombre d'entre eux .

Les 1884 signataires de cette pétition - parmi lesquels plusieurs professeurs de médecine, de nombreux médecins généralistes ou hospitaliers, ingénieurs ou directeurs de recherches -, représentatifs du corps médical, du milieu scientifique et de la société française dans son ensemble, témoignent ainsi de leur profonde indignation face au sort réservé aux milliers de patients qui aujourd'hui encore, dans notre pays, se voient administrer des électrochocs, alors qu'il est établi que ce « pseudo-traitement » lèse le cerveau des personnes auxquelles il est administré, compromettant ainsi toute chance de réelle guérison. Nous estimons que près de 20 000 de nos concitoyens se voient infliger ce « traitement » inhumain et dégradant chaque année.

Sachez, Monsieur le Président, que la plus grande opacité règne dans ce domaine puisque aucun organisme officiel, qu'il s'agisse de la Caisse nationale d'assurance maladie ou du ministère de la santé, n'est en mesure d'indiquer aujourd'hui le nombre d'électrochocs administré dans notre pays. Il apparaît en effet que ces actes sont codifiés sous une forme qui ne permet pas d'identifier la nature exacte de l'acte.

Nous protestons également vigoureusement contre l'administration de Ritaline à des milliers d'écoliers français (médicament apparenté aux amphétamines et possédant des effets délétères majeurs indiscutablement établis), pour traiter un soi-disant trouble psychiatrique dont la réalité même est contestée par de nombreux médecins (cf témoignage du Professeur BREGGIN devant le congrès des Etats-Unis).

Tout récemment, la FDA (Food and Drug Administration) attirait l'attention des médecins américains sur les risques sanitaires graves liés à la Ritaline: hallucinations visuelles, idées suicidaires, comportement psychotique, ainsi que des agressions ou des comportements violents ! Les effets néfastes de cette drogue sont indiscutablement établis et ne peuvent être niés par toute personne de bonne foi (cf témoignage du Professeur BREGGIN).

Plus de 7 millions d'enfants américains prennent aujourd'hui le chemin de l'école après avoir avalé leurs pilules de Ritaline ! Entre 1990 et 2000, 186 décès liés à la Ritaline ont été officiellement rapportés à la FDA ! Selon le docteur BAUGHMAN, ce nombre ne représenterait que 10 à 20% des décès réellement imputables à cette drogue.

Dans les hôpitaux américains, les admissions dans les services d'urgence pour abus de Ritaline sont aujourd'hui, chez les préadolescents, plus nombreuses que celles dues à la cocaïne!

La Ritaline se deale dans les cours d'école et de nombreux enfants la sniffent ou se l'injectent en intra-veineux. Il est intéressant de rappeler que la Ritaline est une drogue du tableau II (convention des Nations Unies sur les substances psychotropes. 1971) au même titre que la cocaïne, la méthamphétamine, les opiacés ou les barbituriques les plus puissants. Peut on réellement être surpris de sa toxicité et de son pouvoir addictogène? De nombreux cas de suicide, lors du sevrage du produit, ont également été rapportés.

Où est la logique lorsque, d'une part, le gouvernement français essaie de se donner les moyens d'endiguer le fléau de la toxicomanie et que, d'autre part, la psychiatrie drogue sans raisons des milliers d'écoliers français ?

Dans notre pays, aujourd'hui, près de 15 000 enfants se voient administrer cette drogue. Cette situation en soi est déjà inacceptable. Par ailleurs, les discours faussement rassurants des uns ou des autres sur « l'exception française » et le fait que le modèle psychiatrique français, plutôt axé sur la psychopathologie, nous mettrait à l'abri de dérives telles que celles constatées dans d'autres pays, n'ont jamais dupé les membres du collectif. Les faits parlent d'eux-mêmes. Faut il rappeler ici le triste record détenu par notre pays en ce qui concerne la consommation de psychotropes ?

Seule une décision politique forte peut nous éviter d'être confrontés à une tragédie similaire à celle que connaissent les Etats-Unis, plusieurs de nos partenaires européens ou bien encore le Canada ou la Confédération Helvétique.

Monsieur le Président, il nous appartient de tirer toutes les conséquences des erreurs du passé. Qui nierait que les lobotomies dont ont été victimes des milliers de patients représentent une inadmissible tragédie. Pouvons nous tolérer que la logique qui a sous-tendu le développement de ces traitements indignes de notre médecine prévale encore aujourd'hui et conduise des patients venus demander de l'aide à se voir administrer de tels « traitements » sans que, dans la grande majorité des cas, ces mêmes patients ou leurs familles n'aient été avertis de leurs conséquences, des risques fréquents ou graves normalement prévisibles et des alternatives thérapeutiques, ainsi que le stipule l'article L 1111.2 du code de la santé publique ?

Nous sommes convaincus que les acteurs de cette tragédie auront, tôt ou tard, à rendre des comptes.

Nous ne sommes plus ici dans le cadre du sain et nécessaire débat d'idées au sein d'une communauté scientifique. Ce sont des vies qui sont en jeu et ces vies risquent d'être sacrifiées parce qu'une discipline, la psychiatrie biologique, incapable de réaliser ses errements et leurs dramatiques conséquences pour un si grand nombre d'individus, continue de fonder sa pratique quotidienne sur une vision matérialiste de l'homme, une conception erronée de la

nature et de l'origine des « troubles mentaux » et s'évertue à promouvoir ses pseudo-traitements (psychotropes, électrochocs).

Ce constat, indéniable selon nous, nous conduit à réaffirmer aujourd'hui un certain nombre de valeurs, notre attachement à une médecine humaniste, profondément respectueuse des individus et notre refus de traitements dont la dimension délétère a été indiscutablement démontrée. Il est urgent que ceux qui ont le pouvoir d'agir se saisissent de ce dossier et prennent dans les meilleurs délais les mesures qui s'imposent. Ne pas le faire aujourd'hui, avec une détermination sans faille nous conduirait, sans aucun doute, à partager avec la psychiatrie biologique et l'industrie pharmaceutique, dont les agissements ont été clairement mis en cause par la Commission des affaires sociales du Sénat dans un récent rapport (*Médicaments : Restaurer la confiance*), la responsabilité d'une nouvelle tragédie sanitaire.

Le problème soulevé par le collectif est un problème complexe, nous en convenons. Les mensonges ou les omissions de certains entretiennent par ailleurs la confusion et le doute. C'est la raison pour laquelle nous suggérons la constitution d'une commission pluridisciplinaire, composée de membres compétents, objectifs et indépendants, chargée de faire le point sur ce dossier.

Un dernier point enfin pour souligner les atteintes majeures aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales commises dans le domaine psychiatrique. La loi EVIN, votée en 1990 avait pour objectif, entre autres, de mieux garantir les libertés individuelles dans un domaine particulièrement sensible, celui des internements sous contrainte. Or, ce nombre est passé d'un peu plus de 37 000 en 1992 à 72 519 en 2001, soit un quasi doublement ! Que deviennent les notions de droit à la liberté et à la sûreté de sa personne dans un pays où plus de 70 000 personnes sont privées de liberté chaque année et soumises à des traitements forcés sans même avoir pu se défendre et être entendues par un juge en amont de la mesure privative de liberté.

Les abus manifestes dans ce domaine valent chaque année à la France des condamnations par la Cour européenne des droits de l'homme.

Monsieur le Président, vous avez le pouvoir de mettre en place les conditions d'une nécessaire prise de conscience collective et d'initier ainsi un réel changement. Persuadés que la réalité de ce problème ainsi que l'extrême urgence des solutions à mettre en œuvre ne sauraient vous échapper, nous nous tournons vers vous avec une totale confiance.

Désireux de pouvoir développer les points abordés dans ce courrier, j'ai l'honneur de solliciter un rendez-vous et, dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Docteur Jean Philippe LABREZE

PJ : Texte de la pétition et signatures des membres du Collectif.  
Courrier adressé au Professeur DEGOS, Président de la HAS  
Témoignage du Professeur BREGGIN.